



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Lundi 05 février 2018

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 41
Nombre de votants : 48

Date de convocation :
26 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit le cinq février à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	Mme Marielle DEPORT
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC	Mme Magalie DOUARCHE-SALAUN
M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
Mme Françoise GATEL	M. Christian BERNARD	Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Danièle BOTTE
M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL	Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY
M. Christophe BUDOR	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD
Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	Mme Marie-Françoise ROGER	M. Erwan PITOIS
M. Pascal GUISET	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ
M. Dominique KACZMAREK	M. Vincent BOUTEMY		

<u>Absents :</u>	M. Jean-Pierre PETERMANN absent qui donne pouvoir à M. Vincent CROCC
M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir	M. Christian NIEL absent sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	Mme Sophie BRÉAL absente sans pouvoir
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Stéphanie GUERRY absente qui donne pouvoir à Mme Marie-Odile BOIVIN	M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à Mme Laurence LOURDAIS ROCU	M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir	Mme Sandrine PERRIER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON
Mme Marion BELLIER absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT	Mme JAOUANNET Evelyne absente sans pouvoir
Mme KUROWSKA Carine absente sans pouvoir	

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Yves RENAULT

INTERVENTIONS – INFORMATIONS :

- **Marielle DEPORT** : relance sur le groupe de travail mobilité du Pays de Châteaugiron Communauté
- **Joseph MENARD** : point sur la ZAC et inauguration de la médiathèque le samedi 14/04 à 10h30
- **Isabelle PLATIN** : repas des aînés le dimanche 11 février au Zéphyr pour les personnes de 71 ans et plus. Il y a 252 inscrits et 22 bénévoles.
- **Véronique BOUCHET-CLEMENT** : séance plénière du CMJC à 9h30 le samedi 14/04 suite aux élections de 2 enfants par classe qui auront lieu les 5 et 6 avril 2018.
- **Magalie DOUARCHE-SALAUN** : place des Gâtes, restitution des ateliers de concertation des citoyens et des commerçants du lundi 29/01
- **Thierry SCHUFFENECKER** : extension de la salle de la Gironde : l'étude de programmation a débuté le 19 janvier. Une rencontre avec les utilisateurs (écoles, collèges, personnel d'entretien) est fixée au 9 février.
Information sur la course « Redadeg » qui passera à Châteaugiron et à Ossé le 7 mai. (<https://www.ar-redadeg.bzh/fr/blog/article/le-parcours-2018>)
Information sur le lancement des travaux de construction de locaux pour le club de football (démarrage le 12/02).
- **Yves RENAULT** : rappel du concert de piano au Centre d'art les 3 CHA vendredi soir (09/02).
- **Philippe LANGLOIS** : retour sur les portes ouvertes du restaurant scolaire le vendredi 26/01 qui ont permis à 70 visiteurs de découvrir les fournisseurs locaux, les conditions de restauration des enfants et le travail des agents municipaux.
Le 1^{er} février, les parents élus ont eu la possibilité de passer une journée en immersion au sein des services scolaires et périscolaires.

RH :

- Arrivée ce lundi 05/02 de Carole CHAUVOIS responsable des affaires sociales en remplacement de Manuela Renat.

INFORMATIONS DU MAIRE :**Commune :**

PACS	CNI	PASSEPORTS
<u>En janvier 2018</u>		
Châteaugiron : 1	220 pour janvier 2018	192 pour janvier 2018
Ossé : 1		
Saint-Aubin du Pavail : 0		

Travaux voirie :

- **Du 26/02 au 02/03 :** Une coupure de l'avenue Pierre Le Treut est prévue, à l'angle du stade de football pour la suppression d'un poste de relevage au niveau du rond-point à l'intersection de l'avenue Pierre Le Treut et l'avenue de la Perdriots (giratoire Ferry/Descartes).
L'arrêt de la Perdriots sera supprimé le temps des travaux.

Travaux bâtiments :

- Construction de locaux au stade de Châteaugiron : Les travaux vont démarrer le 12 février. Un appel d'offres est en cours pour 2 lots infructueux. La remise des offres doit avoir lieu pour le 5 février au plus tard.
- Stade de football de Châteaugiron : Un appel d'offres est en cours pour la réfection du terrain stabilisé et la mise en place d'un arrosage intégré sur le terrain d'honneur. La remise des offres doit avoir lieu pour le 23 février au plus tard.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018

Le Conseil municipal approuve le Procès-Verbal à l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances :

- Par décision 18-D-002 du 19 janvier 2018 relatif au marché en procédure adaptée de téléphonie portable, considérant la prolongation du délai du marché afin de relancer une consultation dans l'attente de mutualisation intercommunale. Le présent avenant n°1 porte sur la prolongation du délai du marché de mars à juin 2018 afin de relancer une consultation à compter du 1^{er} juillet 2018. Le montant de l'avenant s'élève à 1 500 € HT portant le coût du marché à 16 500 € HT.

- Par décision 18-D-003 du 23 janvier 2018 relatif au marché de fournitures pour le mobilier de la nouvelle médiathèque de Ossé, considérant qu'après la consultation de 3 entreprises spécialisées en mobilier (BCI, DPC et UGAP), et l'analyse de 2 propositions, l'offre de l'entreprise BCI a été retenue pour les 2 lots en raison du respect du cahier des charges transmis. Le montant du marché s'élève à 25 449.40 € HT pour le lot 1 « Mobilier pour les collections » et à 12 530.44 € HT pour le lot 2 « Autres mobiliers ».

- Par décision 18-D-004 du 22 janvier 2018 relatif au marché de travaux pour l'aménagement de l'avenue de Piré et du boulevard du château, considérant que l'organisation des travaux implique le rajout de prix nouveaux sur les tranches conditionnelles 2 et 3 (TC2 et TC3), ce qui implique une incidence financière. Le présent avenant n° 2 porte sur l'ajout de prix nouveaux totalisant 697.00 € HT sur la TC2 et 1 170 € HT sur la TC3, soit un nouveau montant de marché de 266 880.99 € HT, dont 3 985.12 € HT pour la TC2 et 43 142.16 € HT pour la TC3. Les tranches ferme et conditionnelle 1 restent inchangées.

- Par décision 18-D-005 du 26 janvier 2018 relatif au marché de travaux pour la construction du pôle enfance jeunesse et culture à Ossé, commune de Châteaugiron, considérant la déclaration de sous-traitance pour des travaux de démolition sur la tranche conditionnelle à l'entreprise ALTHEA NOVA. La sous-traitance des travaux de démolition s'élève à 20 822.80 € HT maximum, soit une diminution d'autant du marché MARSE CONSTRUCTION pour le lot 3 gros œuvre.

DECISIONS DU MAIRE EN MATIERE DE DIA (DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER)

reference dossier	date du depot	coordonnees du vendeur	localisation	nature	décision du Maire
DIA 035069 18 P0008	12/01/2018	TROTTIER Alain 347 rue de Ty Pella 29250 SANTEC	1 rue de Sévigné	habitation	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0009	16/01/2018	SAS VIABILIS AMENAGEMENT rue de la Terre Victoria Parc Edonia BÂtiment A 35760 SAINT-GREGOIRE	16 rue Adèle Denys Lotissement Lann Braz 4 lot 16	terrain	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0010	16/01/2018	SNC MONTGAZON 38 rue Octave Feuillet 44000 NANTES	6 rue des Grands Chênes Lotissement Amaryllis - lot 6	terrain	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0011	22/01/2018	LE GALL Yves 30 rue de la Madeleine 35410 CHATEAUGIRON	30 rue de la Madeleine	habitation	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0012	22/01/2018	SARL J.J.S. FINANCES La Haute Chère 35150 BRIE	15 rue de la Madeleine	habitation	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0013	25/01/2018	SNC MONTGAZON 38 RUE OCTAVE FEUILLET 44000 NANTES	13 rue des Grands Chênes Lotissement Amaryllis - lot 66	terrain	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0014	25/01/2018	CONSORTS GRUEL LA GAUDINAIS 35410 CHATEAUGIRON	19 rue Ernest Renan Lotissement Lann Braz 4 lot 78	terrain	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0015	25/01/2018	VIABILIS AMENAGEMENT RUE DE LA TERRE VICTORIA PARC EDONIA 35760 SAINT-GREGOIRE	6 rue Ernest Renan Lotissement Lann Braz 4 lot 57	terrain	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0016	25/01/2018	SCI DELAHALBERT 5 rue des Fours 35410 CHATEAUGIRON	21 rue de la Madeleine	habitation	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0017	25/01/2018	CONSORTS GRUEL 4 La Gaudinais 35410 CHATEAUGIRON	14 rue Ernest Renan Lotissement Lann Braz 4 lot 62	terrain	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0018	29/01/2018	SAS VIABILIS AMENAGEMENT rue de la Terre Victoria Parc Edonia BÂtiment A 35760 SAINT-GREGOIRE	64 rue Glenmor Lotissement Lann Braz 4 lot 40	terrain	Renonciation à préempter

URBANISME ET TRAVAUX

📌 1. Lotissement « Le Clos des Ardoisiers », Commune déléguée de Châteaugiron - Convention de transfert des espaces et équipements communs dans le domaine public

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BELINE

Un permis d'aménager en vue de la construction d'un lotissement de 4 lots dénommé « Le Clos des Ardoisiers », situé entre la rue Dorel et la zone de la Glaume, est actuellement en cours d'instruction.

Le dossier est constitué notamment d'une convention de transfert des espaces et équipements communs dans le domaine public communal, établie entre la commune et l'aménageur.

Cette convention définit les modalités du contrôle par la Commune, des études, de la préparation des marchés et de l'exécution des travaux relatifs aux équipements communs du lotissement dont la prise en charge après leur achèvement est envisagée par la Commune.

Il s'agit de la voirie, d'une longueur de 87 m, intégrant 5 places de stationnement, d'un chemin d'accès en liaison avec le secteur de la Glaume, des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales, du réseau d'éclairage public (candélabres), de défense incendie, de la signalétique et du mobilier urbain (plaque de rue, panneau de signalisation routière,...) ; les autres réseaux (eau potable, électricité, gaz, téléphone, fibre optique) sont de la responsabilité des concessionnaires.

Les frais d'intervention de la Commune, à la charge du constructeur maître d'ouvrage, seront calculés au taux de 1% du montant hors taxe du coût des travaux constaté à l'achèvement de ceux-ci sur justificatifs présentés par le maître d'ouvrage et seront payés suivant cet échéancier :

- 25% au démarrage des travaux
- 25% à la déclaration d'achèvement de la première phase des travaux
- 25% à la délivrance du premier permis de construire
- le solde à la réception des travaux

Monsieur Thierry SCHUFFENECKER demande à quoi correspondent les 1% de frais d'intervention de la Commune.

Monsieur Jean-Claude BELINE explique qu'il s'agit des charges de personnel relatives au suivi des travaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal:

- **accepte les dispositions de cette convention,**
- **accepte le transfert des espaces et équipements communs sus exposés du lotissement « Le Clos des Ardoisiers » et leur classement dans le domaine public communal,**
- **autorise le Maire à signer ladite convention.**

📌 2 Acquisition de terrains au lieu-dit le Gacel – Commune déléguée de Saint-Aubin du Pavail

Rapporteur : Madame Laurence LOURDAIS ROCU

Les parcelles de terrain cadastrées ZD n°47 et ZD n°77, d'une superficie totale de 8 966 m², situées au lieu-dit le Gacel à Saint-Aubin du Pavail en CHATEAUGIRON, appartiennent à Monsieur et Madame Francis BELLOIR.

Une partie de ces terrains est classée en zone UX (zone urbaine destinée à accueillir tous types d'occupations et d'utilisations du sol liées et nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif) au plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Saint-Aubin du Pavail.

La commune nouvelle de Châteaugiron souhaite y implanter des installations dédiées aux sports et loisirs (aire multisport notamment).

Au terme des échanges avec les propriétaires et conformément au document écrit réalisé en date du 16 janvier 2018, ceux-ci acceptent de céder environ 4 888 m² de terrain à la ville sur la base de 1 euro le mètre carré (Annexe 1.2).

Le seuil réglementaire de consultation du service du Domaine étant porté à 180 000 € depuis le 01/01/2017, il n'y a pas lieu de demander l'avis de ce service.

Le bâtiment situé sur le terrain sera cédé en l'état, les propriétaires s'engagent à réaliser le diagnostic amiante préalablement à la vente. Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la Mairie.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt de l'acquisition au regard de la localisation du terrain situé à proximité des équipements sportifs et de loisirs existants,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide de l'acquisition d'une partie des terrains des parcelles ZD n°47 et ZD n°77 soit une superficie d'environ 4 888 m², au prix de 1 euro le m²,
- Autorise le Maire ou le Maire délégué de Saint-Aubin du Pavail à signer l'acte et toutes les pièces ayant trait à cette acquisition.

3. Modification de la dénomination de deux voies – Saint-Aubin du Pavail

Rapporteur : Monsieur Vincent CROCQ

Dans le cadre du projet de numérotation des hameaux conduit en partenariat avec La Poste, il s'avère cohérent de modifier la dénomination de deux voies.

Dénomination actuelle	Dénomination proposée
Le Gacel	La rue du Gacel
ZA La hutte aux renards	La hutte aux renards

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- procède à la modification de la dénomination de ces deux voies.

FINANCES

4. Débat d'orientation budgétaire 2018

Rapporteur : Monsieur Yves RENAULT

Selon l'article L.2312-1 du CGCT, le maire doit présenter au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

De plus, en application du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, ce rapport doit notamment porter sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement ainsi que sur les hypothèses d'évolution retenues pour construire le budget puis sur les orientations en matière d'autorisation de programme.

Il doit également présenter le profil de l'encours de dette.

L'objectif principal de ce rapport est de définir dans un document de référence les perspectives financières et politiques pour l'année 2018 et au-delà.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2018 était joint à la note de synthèse (Annexe 1.4).

Monsieur Le Maire intervient en introduction pour rappeler le contexte national de suppression de la taxe d'habitation.

Madame Françoise GATEL précise que la réforme de la taxe d'habitation est engagée. L'Etat doit compenser la perte de recettes fiscales pour les collectivités locales. Cependant il existe un risque d'annulation de cette réforme car celle-ci entraîne une inégalité devant l'impôt et présente donc une faille juridique (au terme de la réforme, il ne resterait que 20% des foyers imposés).

Par ailleurs, la taxe d'habitation représente une part importante des recettes des collectivités et cette réforme pose le problème du lien entre les collectivités et les citoyens. Une hypothèse de nouvelle ressource pour les collectivités pourrait être qu'une partie de l'impôt sur le revenu soit territorialisée. La question de réformer l'impôt est juste mais nécessite de rester vigilant sur le besoin de visibilité à long terme pour les collectivités.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1,

Vu le rapport joint, (Annexe 1.4),

Vu la présentation en commission finances du 17 janvier 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **prend acte des orientations présentées lors de ce débat d'orientation budgétaire 2018 pour le budget principal ainsi que pour les budgets annexes.**

5 Demande de fonds de concours thématiques 2018

Rapporteur : Monsieur Joseph MÉNARD

En application des principes de spécialité et d'exclusivité qui régissent l'intercommunalité, le transfert d'une compétence à un EPCI entraîne le dessaisissement des communes membres dans le champ des compétences transférées. Ces principes impliquent par conséquent que le budget des communes membres ne puisse prendre à sa charge des dépenses afférentes au champ de compétences exercées par l'EPCI.

Toutefois, l'article L.5214-16 du CGCT prévoit une dérogation aux principes évoqués ci-dessus à savoir la pratique des fonds de concours. Cet article prévoit qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres après accords du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Pour 2018, dans le cadre de son programme d'investissement, la commune de Châteaugiron souhaite réaliser plusieurs projets éligibles aux fonds de concours définis par le Pays de Châteaugiron Communauté financés à hauteur de 20% du montant HT des dépenses de l'opération.

Le montant des fonds de concours sera calculé en fonction du montant inscrit au marché signé, qui doit être au minimum de 10 000 € HT pour les communes de plus de 1 500 habitants. Le versement s'effectuera en trois fois après la signature du marché et après délibération des communes (30% à la signature du marché, 30 % durant la phase des travaux et le solde à la fin des travaux).

En outre, conformément au pacte financier, le Pays de Châteaugiron Communauté attribue chaque année des fonds de concours libres correspondant à 30% de la dotation de solidarité communautaire. Pour 2018, compte tenu des projets en cours, les fonds de concours libres d'un montant de 154 527€ sont ciblés sur l'opération « Aménagement de l'avenue de Piré et Boulevard du château ».

Ces projets sont présentés dans le tableau joint à la note de synthèse (Annexe 1.5).

**Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5214-16,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 janvier 2018,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- sollicite une subvention au titre des fonds de concours thématiques 2018 auprès du Pays de Châteaugiron Communauté pour les travaux présentés dans le tableau joint en annexe.
- autorise Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ces dossiers

6 Demande de fonds de concours- Plan vélo 2018

Rapporteur : Madame Marielle DEPORT

Par délibération n° 2011-09-13 du 22 septembre 2011, la Communauté de communes a validé le financement du plan vélo via les fonds de concours à hauteur de 50% pour les liaisons intercommunales et communales inscrites dans la programmation des aménagements.

Un comité de pilotage a été créé afin de valider annuellement les tronçons donnant lieu à subventions ainsi que la cartographie pour le projet de territoire 2017-2022.

De même, cette délibération prévoit que les fonds de concours seront versés sous réserve d'une délibération annuelle des communes s'engageant à réaliser les tronçons se jouxtant et d'intérêt communal.

Pour 2017, dans le cadre du plan vélo, la commune de Châteaugiron prévoit la réalisation des travaux suivants selon les montants estimatifs en HT :

- Liaisons communales (financement à 50%)
 - Aménagement de la route de Piré dans le cadre des travaux de la tranche conditionnelle 3 (CG18) : 50 000€
 - Aménagement de la route départemental 92 – rue de Montgazon (CG34) : 138 000€
 - Aménagement du lieu-dit de la Menerbière (SA1) : 100 000€
 - Aménagement de la liaison Le Gacel (SA20) : 34 650 €

*Monsieur Thierry SCHUFFENECKER demande si le plan vélo peut-être mis en ligne sur le site internet.
Madame Marielle DEPORT précise qu'il est actuellement sur le SIG non accessible au public (système d'information géographique) du Pays de Châteaugiron Communauté mais une évolution technique est à prévoir pour pouvoir présenter le plan et les différents tronçons au public.*

**Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les modalités d'attribution des fonds de concours plan vélo du Pays de Châteaugiron Communauté,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 janvier 2018,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- sollicite une subvention au titre des fonds de concours - plan vélo 2018 auprès du Pays de Châteaugiron Communauté pour les travaux présentés ci-dessus
- autorise Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ces dossiers

7 Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget – Budget Auberge du Pavail

Rapporteur : Madame Laëtitia MIRALLES

Contrairement à la section de fonctionnement pour laquelle les dépenses peuvent être engagées, liquidées et mandatées avant le vote du budget à hauteur des crédits de l'année n-1, les dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées qu'après le vote du budget, qui a lieu au mois de mars.

Afin de ne pas bloquer l'investissement local et les projets des collectivités territoriales, l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que sur autorisation de l'organe délibérant, les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. En 2017, le budget d'investissement s'élevait à 15 500,36€ (hors remboursement de la dette).

Ainsi, dans l'attente du vote du budget primitif 2018 et de façon à payer les dépenses d'investissement qui seront engagées au premier trimestre 2018, le conseil municipal est invité à valider l'ouverture de crédits dans la limite de 3 875,09€ pour notamment les dépenses suivantes :

2313- Mise aux normes électriques	1 000,00 €
TOTAL	1 000,00 €

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1,

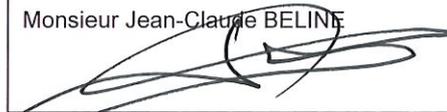
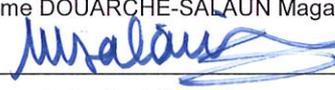
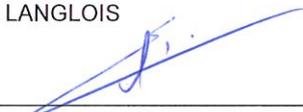
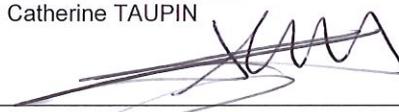
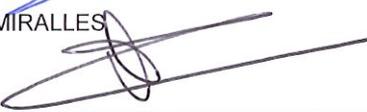
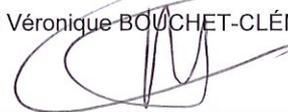
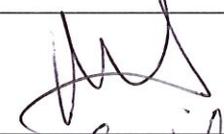
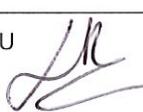
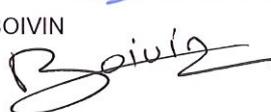
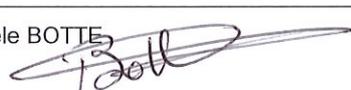
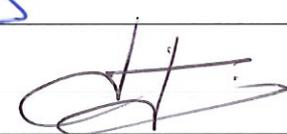
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **approuve ces propositions d'ouverture de crédit d'investissement pour 2018 dans la limite du quart des crédits ouverts au précédent budget.**
- **autorise Monsieur Le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement du budget principal avant le vote du budget 2018.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

Délibérations :

- 2018/02/05/01 Lotissement « Le Clos des Ardoisiers », Commune déléguée de Châteaugiron - Convention de transfert des espaces et équipements communs dans le domaine public
- 2018/02/05/02 Acquisition de terrains au lieu-dit le Gacel – Commune déléguée de Saint-Aubin du Pavail
- 2018/02/05/03 Modification de la dénomination de deux voies – Saint-Aubin du Pavail
- 2018/02/05/04 Débat d'orientation budgétaire 2018
- 2018/02/05/05 Demande de fonds de concours thématiques 2018
- 2018/02/05/06 Demande de fonds de concours- Plan vélo 2018
- 2018/02/05/07 Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget – Budget Auberge du Pavail

Monsieur Jean-Claude BELINE 	Monsieur Joseph MÉNARD 
Monsieur Jean-Pierre PETERMANN absent qui donne pouvoir à Monsieur Vincent CROCQ	Madame Marielle DEPORT 
Monsieur Yves RENAULT 	Monsieur Jean-Claude LEPRETRE 
Monsieur Vincent CROCQ 	Madame DOUARCHE-SALAÜN Magalie 
Monsieur Philippe LANGLOIS 	Madame Catherine TAUPIN 
Madame Laëtitia MIRALLES 	Madame Véronique BOUCHET-CLÉMENT 
Monsieur Thierry SCHUFFENECKER 	Monsieur Denis GATEL 
Madame Isabelle PLANTIN 	Madame Laurence LOURDAIS-ROCU 
Madame Françoise GATEL 	Monsieur Daniel MARCHAND absent sans pouvoir
Monsieur Christian BERNARD 	Monsieur Christian NIEL absent sans pouvoir
Madame Marie Odile BOIVIN 	Monsieur Dominique DURAND absent sans pouvoir
Madame Sophie BRÉAL absente sans pouvoir	Madame Danièle BOTTE 
Monsieur Thierry PANNETIER	Madame Morgan VIDAL 
Monsieur Dominique PELHATE absent sans pouvoir	Madame Claudine DESMET 
Monsieur Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Madame Virginie LEFFRAY
Monsieur Christophe BUDOR	Madame Stéphanie GUÉRRY absente qui donne pouvoir à Madame Marie-Odile BOIVIN

Monsieur Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Madame Catherine TAUPIN	Madame Laurence VILLENAVE
Monsieur Bruno VETTIER	Madame Séverine MAYEUX
Monsieur ERNAULT Jean-Marc absent qui donne pouvoir à Madame Laurence LOURDAIS-ROCU	Monsieur Bertrand TANGUILLE
Monsieur René LOIZANCE	Monsieur Michel RENAUDIN
Monsieur Georges GUYARD	Madame Chantal LOUIS
Madame Marie AGEZ	Monsieur Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à Monsieur Denis GATEL
Madame Marie-Françoise ROGER	Monsieur Jean-François PROVOST absent sans pouvoir
Monsieur Erwan PITOIS	Madame Sandrine PERRIER absente qui donne pouvoir à Madame Nathalie GIDON
Monsieur Pascal GUISET	Madame Nathalie GIDON
Monsieur Alban MARTIN	Madame Marion BELLIARD absente qui donne pouvoir à Madame Véronique BOUCHET CLÉMENT
Madame Chrystelle HERNANDEZ	Monsieur Dominique KACZMAREK
Madame Evelyne JAOUANNET absente sans pouvoir	Madame Carine KUROWSKA absente sans pouvoir
Monsieur Vincent BOUTEMY	
PROCES VERBAL VALIDÉ LORS DE LA SÉANCE DU LUNDI 12 MARS 2018	

